



**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la légalité  
Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique**

Limoges, le

**27 JAN. 2022**

Monsieur le Président,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien de Saint-Sulpice dans la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles porté par la Société Parc Éolien de Saint-Sulpice s'est tenue du 22 novembre 2021 au 28 décembre 2021.

En raison du grand nombre d'observations électroniques arrivées en cours d'enquête publique et du travail d'analyse des réponses et observations à fournir, vous avez sollicité, le 26 janvier, une prorogation de délai du pour la remise du rapport et des conclusions de la commission d'enquête.

Je vous informe, après avoir consulté le porteur de projet, qui ne s'oppose pas à une prorogation, que j'émetts un avis favorable à la remise de ces documents **le mercredi 16 février 2022**, comme demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La préfète,  
Pour la préfète,  
Le sous-préfet, Secrétaire Général,

  
Frédéric DECOURS

**M. Jean-Louis SAGE**

Président de la commission d'enquête  
« Parc Eolien de Saint-Sulpice »

copie par mail à M. Thomas HALBERT et M. Yvonik GUEGAN